



PREFECTURE DE L'AIN

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

OBJET : Demande d'autorisation présentée par la société GRACE et PICCINO en vue de renouveler et d'étendre l'autorisation d'exploiter une carrière et une installation de traitement de matériaux à ARBIGNIEU, lieux-dits "En Chouenne", "Sansandiant" et "Les Grandes Rayes".

L'autorité environnementale (Préfet de région – DREAL) a accusé réception du présent dossier le 14 septembre 2009.

Conformément à l'article R.122-13 I du code de l'environnement, aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande, objet de l'enquête publique en mairie d'ARBIGNIEU du 22 décembre 2009 au 22 janvier 2010, donne lieu à un avis favorable tacite de l'autorité environnementale.

Cet avis est joint au dossier d'enquête publique et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Fait à BOURG-en-BRESSE, le 24 novembre 2009

Le Préfet,
Pour le préfet,
Le secrétaire général

Dominique DUFOUR